

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 19

L'an deux mille dix huit  
le : 24 avril à 19 heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2018.



**PRESENTS :** M. Jean-Marie TORTAROLO, Mme Patricia GEGARD, Mme Pauline LAUNAY, M. Jean-Bernard DI FRAJA (Adjoints), Mme Nicole BRUNN ROSSO, M. Gilles DUDOUIT, Mme Florence PORTA (Conseillers Délégués) M. Jean-Pierre BOUTONNET, Mme Sabine FRANZE, M. Frédéric GIRARDIN, M. Pierre COURRON, M. Laurent SANSONNET, Mme Céline GIORDANO, M. René RICOLFI, M. Jocelyn PARIS

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Séverine RAP, Mme Cécile GOMEZ

**ABSENTS :** Mme Mireille BRIGNAND, M. Gérald ABEL

**PROCURATIONS :** M. Jean-Marc DELIA à M. Jean-Marie TORTAROLO, M. Pierre DEOUS à Mme Patricia GEGARD, M. André FUNEL à Mme Florence PORTA, Madame Gabrielle SPARMA à Mme Pauline LAUNAY

**SECRETAIRE :** Mme Pauline LAUNAY

**Ordre du jour du Conseil Municipal**  
*Compte rendu de la séance du 5 avril 2018*

**FINANCES :**

1. Demande de subvention FRAT

**RESSOURCES HUMAINES :**

2. Plan de formation

**INFORMATIONS :**

\*\*\*\*\*

Monsieur Jean-Marie TORTAROLO, premier adjoint, ouvre la séance à 19 heures 4 minutes

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **2018.24.04.01 DEMANDE DE SUBVENTION FRAT – CHEMINEMENT DOUX**

Monsieur Jean-Marie TORTAROLO, Premier Adjoint au Maire par délégation, expose à l'assemblée délibérante que le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient les investissements en maîtrise d'ouvrage communale des collectivités dans les domaines de l'aménagement et de l'équipement.

La commune souhaite réaliser en 2018 des travaux de cheminement doux consistant en la création d'un trottoir à l'allée Charles Bonome, de même qu'une piste cyclable au chemin du Praredon.

A ce jour, le montant de la dépense prévisionnelle de ce cheminement doux s'élève à 63 668,00 euros H.T. soit 76 401,60 euros T.T.C.

Pour contribuer au financement de ce programme, la Municipalité sollicite une aide financière auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire.

*Jocelyn Paris demande s'il y a urgence à délibérer.*

*Jean-Marie TORTAROLO répond favorablement, que le dossier doit être envoyé avant le 1<sup>er</sup> mai.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les propositions, telles que ci-dessus présentées,
- De solliciter une subvention, dans le cadre du FRAT, auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération envisagée s'établissant comme suit :

1 - <u>Montant de la dépense prévisionnelle</u> :	63 668,00 euros H.T.
	76 401,60 euros T.T.C.

#### 2 – Plan de financement prévisionnel :

- Subvention de la Région – FRAT :	19 100,40 euros
(Représentant 30 % du montant H.T. de la dépense, soit 63 668,00 € X 30 % = 19 100,40 €)	
- Part communale :	<u>57 301,20 euros</u>
TOTAL :	76 401,60 euros T.T.C.

- De préciser que ce projet a été inscrit à la section d'investissement du budget primitif 2018 de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents, dont l'acte d'engagement.

**RESSOURCES HUMAINES**  
**2018.24.04.02 PLAN DE FORMATION ET REGLEMENT**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2014, par laquelle il avait été approuvé un plan de formation triennal,

Considérant la nécessité de son renouvellement,  
Vu la demande d'avis déposée auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur Jean-Marie TORTAROLO, premier adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La loi rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation se compose :

- Des besoins de formation individuels et collectifs des agents,
- De règlement de formation propre à la collectivité

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de la collectivité ou de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le nouveau plan de formation triennal 2018-2019 et 2020, ainsi que le règlement de formation, ci-annexés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférent.

**INFORMATION :**

*Fin de la séance : 19 heures 25 minutes*



Par délégation  
Le Premier Adjoint

Jean-Marie TORTAROLO